



# Renseignements / réservations de stands

























### **SOMMAIRE**

•	Le salon	p. 4
•	Les exposants	p. 5
•	Informations techniques	p. 6
•	Plan de communication	p. 7
•	Plan d'accès	p. 8
•	Programme	p. 9
••••		
•	Réserver un stand	p. 10
•	Formule de communication	p. 11
•	Réservez votre propre atelier	p. 12
••••		
•	Bon de commande	p. 13
•	Conditions générales de vente	p. 14
	et règlement général	
	de la manifestation	







### **LE SALON**

Nous vous proposons cette année la toute première édition du salon « Les rendez-vous de la vente directe » organisé par Hol'essens et ses partenaires indépendants.

### 2 jours d'exposition et l'occasion unique de

.....

- FAIRE CONNAÎTRE vos produits et services
- MULTIPLIER vos opportunités de rencontres professionnelles
- **RENCONTRER** vos futurs clients et prescripteurs
- FAIRE DES AFFAIRES avec les professionnels présents
- **RENFORCER** votre notoriété
- OCCUPER LE TERRAIN face à vos concurrents

Cette manifestation se déroulera les 27 et 28 novembre prochain au PROTO204 (salle de 200 m²) à Bures sur Yvette au coeur du territoire du projet le grand Paris.

Ce salon sera une occasion de promouvoir votre métier qu'est la vente directe à un public acheteur, entrepreneur ou toute personne désirant complémenter leur revenu.

Ce salon sera ponctué par différents ateliers et conférences.

En accompagnant les visiteurs dans la sélection des prestataires « coups de cœur », nous Valorisons votre expertise et votre compétence.

Cet événement a vocation de se renouveler 2 fois par an.







### **LES EXPOSANTS**

### Liste non exhaustive

- Lingerie
- Mode
- Cosmétique
- Diététique
- Beauté
- Bijoux
- Produits ménagers
- Articles ménagers
- Gastronomie
- Loisirs créatifs
- Bien-être
- Experts de la vente directe
- Financements participatifs
- Restauration Food-Truck







# INFORMATIONS TECHNIQUES

### **Ouverture public**

Le salon ouvrira ses portes le vendredi 27 novembre 2015 de 10h à 20h et le samedi 28 novembre 2015 de 10h à 17h.

30 stands sont à disposition.

#### L'entrée

L'entrée est de 4 € sur place et de 3 € en prévente sur internet.

Vous pouvez acheter des packs à tarifs réduits pour faire profiter votre entourage.

### Défilé et atelier

Un défilé aura lieu dans la salle ainsi que des ateliers et animations. Si vous souhaitez organiser votre propre animation, un formulaire de réservation est prévu à cet effet.

#### **Non-concurrents**

Chaque produit ou service ne sera représenté qu'une seule fois.

### **Electricité**

Nous mettons à disposition des sources électriques.

### **Installation / démontage**

L'installation a lieu le vendredi 27 novembre 2015 de 7h30 à 9h30 et la désinstallation le Samedi 28 novembre de 17h à 19h.

### Badges & Invitations VIP

Des badges vous seront fournis lors de votre arrivée, nous vous invitons à bien les garder sur vous. Vous pouvez inviter gratuitement 3 personnes de votre choix et commander des entrées au prix réduit à partir de 2 € chacune en fonction du nombre acheté. (demande à remplir sur le bon de commande).

### **Estimation visiteurs**

Cette 1ère édition, sera l'occasion de créer un événement original complémentaire aux ambitions du grand Paris et sera dans la continuité de la conviction de l'intelligence collective du PROTO204, la plate-forme d'innovation, de création-formation du plateau de Saclay.

Le PROTO204 est un point de convergence conçu pour connecter et drainer les talents d'un territoire en pleine explosion scientifique et technologique. Renouvelant une ancienne hall mécanique en un lieu connecté et ouvert à tous, il est bâti avec la conviction que l'intelligence collective est la réelle force des communautés.

Catalyseur de projets, il est avant tout animé d'une ouverture et d'un élan en phase avec l'esprit et la culture de tous ceux et celles qui créent aujourd'hui les innovations de demain.

Le territoire CAPS/EUROP'ESSONNE c'est 280 000 habitants...







### PLAN DE COMMUNICATION

Une équipe est mobilisée pour organiser et promouvoir la manifestation : campagne de communication et recherche de sponsors et de partenaires.

Si vous le souhaitez, nous pouvons vous mettre en relation avec nos partenaires pour vous accompagner dans votre communication. Du site web à la carte de visite en passant par les Roll'up ou encore votre e.réputation sur les réseaux sociaux.

La campagne de communication mise en place, vous permettra d'acquérir une bonne notoriété sur le territoire.

Le guide pratique du salon aura une double fonction. En effet, il est conçu en s'appuyant sur un concept exclusif de l'intégration à chaque page d'une grille de Sudoku. Ceci donne une visibilité absolue à chaque annonceur car un joueur va passer au minimum 10mn par grille. Ce qui engendre au guide une pérennité après la date du salon pour un retour sur investissement optimum pour les annonceurs.

### Diffusion sur les sites internet de nos partenaires

(Mairies, Pôle Emploi, Communautés d'agglomérations, Chambre de commerces, Différentes associations pour l'aide à la création d'entreprise,...)

Diffusion sur les magazines des villes du territoire

Affiches sur les tableaux d'informations des communes du territoire (27 communes)

Guide pratique du salon distribué sur les villes du territoires

Campagne de relations presse auprès des médias spécialisés régionaux et locaux

Relais sur différents Réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn, Google...

Les exposants pourront **envoyer des e-invitations** à leurs contacts

### E-mailing

Liste des exposants sur le site dédié au salon.

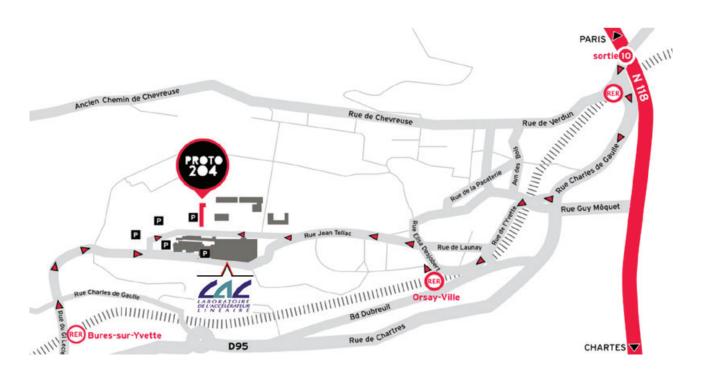






# PLAN D'ACCÈS

Le PROTO204 : 204 rue André Ampère, 91440 Bures sur Yvette.



### LES ACCÈS

### **EN VOITURE**

N118, sortie n°9 « Orsay » Parking gratuit

### **EN RER**

Orsay Ville (ligne B) à 1300 m. Bures sur Yvette (ligne B) à 1200m







### **PROGRAMME**

Vendredi

7 h 30

Installation des stands et accueil exposants

.....

10 h 00

Ouverture au public

11 h 00 - 16 h 00

Ateliers, défilé de mode ; conférences

18 h 00

Fermeture au public

18 h 15

Speed meeting recrutement

20 h 00

Fermeture de la salle

Samedi

8 h 30

Ouverture aux exposants

10 h 00

Ouverture au public

11 h 00 - 16 h 00

Ateliers, défilé de mode ; conférences

17 h 00

Fermeture au public

17 h 30

Désinstallation

19 h 00

Cocktail de remerciement

21 h 00

Fermeture de la salle







## **RÉSERVER UN STAND**

3,60 m² sans cloison : 200 € HT avant le 30 septembre 2015 300 € HT après le 30 septembre 2015

Ce prix comprend:

- la location de la surface au sol,
- l'aménagement : 1 emplacement de 1 m 80 linéaire, 1 table 120 x 60 cm H 90 cm, 2 chaises, 2 grilles exposition, prise électrique
- les repas du midi pour les 2 jours pour 2 personnes
- 3 invitations gratuites
- votre présence avec lien hypertexte sur le site du Salon jusqu'au 31 mai 201.6

Les emplacements des stands sont attribués dans l'ordre de réception des dossiers et un positionnement prioritaire est accordé aux inscriptions reçues avant le 30/09/2015 (accompagnées de l'acompte).

#### **VOTRE IDENTIFICATION**

Nom / Raison sociale : BD SAS					
Nom / Raison sociale : Beatrice DELPIERRE  Responsable du stand : Beatrice DELPIERRE					
Adresse:					
Code postal :Ville :					
Téléphone:					
Mail (obligatoire):					
Nom et adresse de la société à facturer (si différents) :					
Produits et services - décrivez ici les produits ou les activités présentés sur votre stand :					
VOTRE RÉFÉRENCEMENT					
Afin d'assurer votre visibilité dans les supports de communication du Salon, nous vous remercions de bien vouloir indiquer votre nom commercial et les coordonnées que vous souhaitez voir apparaître si elles diffèrent de celles indiquées ci-dessus :					
Nom commercial :					
Site internet :					
Tél. :					







### FORMULES COMMUNICATION

### Sac officiel : 2 000 sacs remis gratuitement aux visiteurs à l'entrée

Personnalisation d'une face du sac officiel :	500 € HT
réservée à 2 annonceurs. Impressions 2 couleurs. Insertion d'un document OFFERTE	
☐ Insertion d'un document, stylo ou autre :	150 € HT
Distribution d'un document aux visiteurs et exposants	
☐ Distribution qualifiée, remis en mains propres par nos hôtesses	250 € HT

# Encart publicitaire dans le guide pratique / Dépliant du salon avec des grilles SUDOKU

Ce guide est remis gracieusement à tous les exposants, partenaires, visiteurs du salon et distribué sur les villes du territoire. 30 000 ex. Format : 13 x 21 cm - 24 pages - Quadri - Fichiers à remettre par vos soins. Un seul annonceur et une seule grille Sudoku par page.

Si vous souhaitez faire concevoir votre encart publicitaire, ajouter les frais de maquette ci dessous.

	P.U. H.T	Case à cocher	+ Frais de maquette	Case à cocher
4e de couverture	1 200 €		170 €	
Page intérieure	650 €		170 €	
2º/3º de couverture	900 €	Déjà réservées	/	/

### Bannières sur le site du salon

Bannières en page d'accueil visible sur toutes les pages	250 € HT
Format 468 x 60 ou 210 x 210 pixels en rotation. Mise en ligne à réception jusqu'en Juin 2016	

### **Invitations** (réservés aux exposants)

☐ Pack de 10 entrées	20 € HT
☐ Pack de 20 entrées	37,50 € HT
☐ Pack de 50 entrées	85 € HT

#### TOTAL SUPPORTS DE COMMUNICATION:

€HT

Ces supports peuvent aussi être achetés **sans réservation** de stand, un supplément de 100 € HT sont alors à ajouter







# RÉSERVEZ VOTRE PROPRE ATELIER!

L'atelier-animation vous permet un ciblage précis des visiteurs sur une thématique de votre choix.

- **Durée** : atelier de 45'
- **Objectif**: proposer aux visiteurs un atelier créativité, une conférence, un produit, une solution ou un dispositif.

Cette offre comprend :

Un espace « ATELIER » : cocher votre choix

Conférence (8 personnes dont l'animateur)

Atelier créativité (4 participants)

Intégration de votre atelier dans la programmation officielle du Salon (dépliant, site internet, guide pratique distribué et panneau de programmation sur le salon).

### THÈME DE MON ATELIER-ANIMATION

Libette de votre dietier qui sera repris dans la programmation (texte court et ciair)
<ul> <li>Libellé de votre atelier qui sera repris dans la programmation (texte court et clair)</li> </ul>

- L'attribution des jours et des créneaux horaires est réalisée par l'organisateur qui tient compte de l'ordre de réception des réservations et des thèmes proposés pour une meilleure cohérence de la programmation.
- L'organisateur se réserve le droit de valider le thème de l'Atelier.

### MA RÉSERVATION

Je réserve 1 ATELIER-ANIMATION au prix de 150 € H.T.

TOTAL ATELIER-ANIMATION:..... €







### **BON DE COMMANDE**

Nom de votre société :		
Réservation Stand :	<u> </u>	
Total ATELIER-ANIMATION:	<u> </u>	
(je joins la page Atelier-animation)		
Total SUPPORT DE COMMUNICATION :	<u> </u>	
(je joins la page Communication)		
Total général H.T	:£	
TVA 20 %	:£	
TOTAL GÉNÉRAL T.T.C.	·£	
Je joins un acompte de 50 % soit	:£	
CONDITIONS DE RÈGLEMENT :		
CONDITIONS DE REGLEMENT.		
Pour toute réservation AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2015, règlement d'un acompte de 50 % du montant T.T.C, le solde devant être versé avant le 31 octobre 2015. Pour toute réservation APRÈS LE 30 SEPTEMBRE, règlement du montant total T.T.C. Aucune réservation ne sera prise en compte sans règlement joint. L'encaissement de ce chèque assurera la réservation de mes options. En cas de non règlement total de la réservation AVANT le 31/102015, Hol'essens se réserve le droit de remettre le stand en vente.		
Je choisis de régler par : □ chèque bancaire, à l'ordre de Hol'essens, □ mandat administratif □ virement bancaire : si vous choisissez ce mo	yen, contactez-nous.	

# DOSSIER À RENVOYER AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2015 À HOL'ESSENS ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales de Vente.

Cachet et signature Le:.....







# Conditions Générales de Vente et règlement Général de la manifestation

#### CONDITIONS D'ADMISSION ET DE PARTICIPATION

Art.1 — Les organismes désireux d'exposer ont eu connaissance du présent règlement et l'acceptent sans réserve ainsi que ceux établis à titre complémentaire par Hol'essens et les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et que Hol'essens se réserve le droit de signifier, même verbalement, aux exposants et ce dans l'intérêt de la manifestation.

Art.2 — Les Dossiers de Réservation devront être adressés à Hol'essens - 13 rue de Savoie 91940 Les Ulis, avant le 30 septembre 2015. Les demandes qui parviendraient après cette date seront inscrites en liste d'attente, dans l'ordre chronologique des demandes d'admission et les emplacements seront alors attribués au prorata des espaces disponibles.

Art.3 - Les Dossiers seront soumis à Hol'essens qui, après examen, statuera sur les admissions et, en cas de refus, n'aura pas à motiver la décision qu'elle notifiera au candidat. En aucun cas, le postulant refusé ne pourra prétendre à une indemnité quelconque en se prévalant du fait que son adhésion a été sollicitée par Hol'essens.

Art.4—Les demandes d'admission, signées par l'exposant, ne seront valables que si elles sont formulées sur les Dossiers d'inscription officiels fournis par Hol'essens et devront être obligatoirement accompagnées d'un acompte de 50 % du montant total T.T.C. Dès leur inscription, s'ils le désirent, les exposants ont la possibilité de régler la totalité de la somme due au titre de l'indemnité de location.

Art.5 — Il est formellement interdit aux exposants, sauf accord avec Hol'essens, de céder, sous louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur emplacement.

Art.6 – L'indemnité d'occupation est due dès l'inscription qui n'est valable que si elle est accompagnée de l'acompte prévu au règlement. Le solde est dû à réception de facture et au plus tard avant le 31 octobre 2015. Hol'essens se réserve le droit de remettre en vente le stand en cas de non paiement du solde à cette échéance.

Art.7 – L'acquittement du règlement total sera indispensable pour retirer auprès de nos services les badges exposant. Au cas où le stand ne serait pas entièrement réglé à la date d'ouverture, Hol'essens se réserve le droit de disposer de l'emplacement et ne sera pas dans l'obligation de rembourser les exposants des sommes déjà versées.

En cas d'annulation survenant par un demandeur avant le 31 octobre 2015, l'organisateur conserve à titre d'indemnité une somme égale à 50 % de la valeur de l'emplacement réservé. À partir du 31 octobre 2015,

la totalité des sommes dues au titre de la réservation sera conservée à titre d'indemnité de rupture.

Art.8 – Les exposants prendront les lieux dans l'état où ils les trouveront et devront les laisser dans le même état. Toute détérioration causée du fait de leurs installations et décorations leur sera facturée.

Art.9 – Les plans du salon sont établis par Hol'essens qui répartit les emplacements dans l'ordre des inscriptions, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés.

Art.10 — Si pour des raisons impératives, Hol'essens se trouve dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements ou installations, aucune réclamation ne sera recevable et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises.

installation et décoration des stands

Art.11 — Les emplacements attribués devront être occupés par l'exposant le premier jour du montage de l'exposition. Sinon, ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que l'exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

Art.12 — Il est suggéré aux exposants de réaliser un stand attractif respectant les normes particulières d'agencement des stands. Les stands devront, durant les heures d'ouverture, être en permanence occupés par un représentant de la société exposante (y compris pendant l'heure du déjeuner). Tout abandon de stand fera considérer ce dernier comme disponible et sera sanctionné par la fermeture du stand ainsi que par l'enlèvement du matériel, soit appartenant à la société exposante, soit loué par cette dernière en vue de l'aménagement du stand.

Art.13—Les exposants devront obligatoirement respecter, en ce qui concerne l'aménagement des stands, les dimensions des cloisons indiquées.

Art.14 — En cas d'aménagement spécifique, Hol'essens devra être informé par l'exposant afin de pouvoir conserver l'esprit général du salon.

Art.15 – Tous les stands devront être complètement aménagés et les articles exposés mis en place dans les délais prévus. Pour des raisons impératives de sécurité, il n'existe pas de locaux réservés au stockage des emballages, les exposants devront obligatoirement prévoir leur enlèvement avant l'ouverture du salon. Toute infraction à cette clause sera sanctionnée. L'aménagement peut commencer à la date indiquée par Hol'essens. Chaque exposant pourvoit lui-même au transport et à la réception des matériels qui lui sont destinés.

Art.16 — Les exposants devront se conformer aux instructions pour la réglementation des entrées et sorties de marchandises et notamment pour la circulation des véhicules de toutes sortes dans l'enceinte du salon.

#### DÉMONSTRATIONS SONORES - BRUIT

Art.17 – Toutes démonstrations sonores et bruyantes, l'utilisation de sonorisation ou autres sont formellement interdites sur le stand de l'exposant en dehors d'une cabine insonorisée ou d'un lieu fermé répondant à des normes telles qu'aucune gêne ne pourrait être occasionnée pour l'entourage immédiat de l'exposant.

#### PUBLICITÉ - PROGRAMME - PROSPECTUS

Art.18 — L'organisateur assurera la publication d'un programme offert aux visiteurs. Les coordonnées nécessaires pour la rédaction de ce programme seront fournies par les exposants sous leur responsabilité. Dans le cas où ce programme ne pour- rait être édité pour une raison de force majeure, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité à l'organisateur. L'organisateur ne sera en aucun cas responsable des omissions, des erreurs de reproduction, de composition ou autre, qui pourront se produire.

Art.19 — La diffusion des circulaires, brochures, catalogues, imprimés ou objets de toute nature est interdite à l'intérieur comme à l'extérieur du salon. Elle n'est autorisée que sur le propre stand de l'exposant.

Art.20 – Les exposants ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des vues d'ensemble du salon, ni à leur vente.

#### TENUE DES STANDS

Art.21 — Avant le début de la période d'aménagement, aucun matériel ne peut être introduit dans l'enceinte du salon, aucun colis ou envoi ne peut être reçu. Pendant la période d'aménagement, le matériel pourra être introduit librement sous la seule responsabilité des exposants. Les exposants sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué et qui figure sur leur stand. Hol'essens décline toute responsabilité pour la perte ou la détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par les entreprises dans les limites prescrites.

Au cas où un exposant n'aurait pas entièrement libéré son stand à l'heure fixée, il s'engage à payer le complément de la location qui pourrait être réclamé à l'organisateur à titre de majoration de loyer pour occupation de longue durée, sans préjudice des mesures que les propriétaires du lieu se réservent de prendre pour procéder à la libération des locaux.

### SÉCURITÉ

Art.22 — D'une façon générale, les exposants sont tenus de respecter les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons ainsi que les mesures de sécurité édictées par la Préfecture de police.

#### **ASSURANCES**

Art.23 - Hol'essens est responsable civilement en sa qualité d'organisateur de manifestations. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par les tiers aux visiteurs ou exposants. Chaque exposant répond de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations; il doit être obligatoirement couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle. L'exposant n'est pas assuré par Hol'essens contre le vol, l'incendie et le dégât des eaux. Tout exposant doit souscrire une assurance obligatoire en tous dommages pour ses biens propres sur la valeur des installations et contenus exposés pour laquelle Hol'essens décline toute responsabilité. Il doit présenter une attestation d'assurance souscrite auprès d'une compagnie notoire et solvable.

#### **DISPOSITIONS DIVERSES**

Art.24 - Hol'essens aura tous pouvoirs pour décider l'organisation des fêtes, congrès, concours, distribution de récompenses, tombolas...

Il pourra également modifier les heures et les dates d'ouverture et de fermeture du salon, en diminuer ou en augmenter la durée sans pour cela donner lieu à aucune demande d'indemnité.

Art.25 - Hol'essens aura le droit de statuer sur tous les cas prévus au présent règlement. Toutes les décisions seront prises sans appel et immédiatement exécutoires.

Art.26 – Toute infraction à l'une quelconque des clauses du présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'exposant contrevenant sans que ce dernier puisse prétendre à aucun remboursement ou compensation. Hol'essens pourra disposer de la façon qui lui conviendra de l'emplacement ainsi laissé libre.

Art.27 — Dans le cas de contestation avec Hol'essens ou avec un autre exposant et avant toute procédure, tout exposant s'engage à soumettre sa réclamation à Hol'essens. Toute action introduite avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de cette réclamation serait, du consentement express de l'exposant, déclarée non recevable.

Art.28 — Dans le cas où, pour une raison de force majeure, le salon ne peut avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité aux organisateurs. L'ensemble des sommes déjà versées ou exigibles à la date d'annulation resteront la propriété d'Hol'essens pour paiement des dépenses déjà engagées, les sommes restant à verser seront payables sous 30 jours après la date d'annulation.

Art.29 - Le Tribunal de Commerce d'EVRY est seul compétent.

 $\mbox{Art.} 30-\mbox{Le fichier des exposants et des visiteurs du salon est la propriété exclusive d'Hol'essens.}$ 

Art.31 — Report et annulation d'insertion publicitaire : pour être acceptées, les demandes de report de parution — et donc d'annulation — devront êtres notifiées par écrit, dix semaines avant parution.

Pour Hol'essens: Sandrine HO - Dirigeante

Date:

Nom:

Signature précédée de la mention obligatoire : "Bon pour accord"

Cachet de l'entreprise

### Votre contact:

Sandrine HO | 06 88 09 73 60 | sandrine.ho@hol-essens.com Un événement conçu et organisé par Hol'essens 13 rue de Savoie - 91940 Les Ulis www.hol-essens.com

